

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DPP 1009 Subvention (7.600 euros) et convention avec l'association Paris est mouv' dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 11e arrondissement.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Paris est mouv' ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association Paris est mouv'.

Article 2 : Une subvention globale de 7.600 euros est attribuée à l'association Paris est mouv', 4, passage de la Fonderie (11e) (n° SIMPA 12946, dossiers N^{os} 2014-00801 (1.800 euros), 2014-00800 (1.000 euros), 2014-00802 (1.000 euros), 2014-00804 (2.800 euros) et 2014-00803 (1.000 euros).

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 "Action socio-éducative", ligne P006 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité", du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2014 et des exercices ultérieurs.